

Déclaration d'un accident causé par un tiers (Formulaire 15263*02)

Accéder au Formulaire – Cerfa 15263*02

Permet de déclarer un accident causé par un particulier, une entreprise ou administration.

Par exemple :

Coups et blessures,

Morsures d'un animal,

Accident de la circulation

Blessure suite à une activité sportive,

Blessure par un objet appartenant à un voisin...

À faire dans les 15 jours qui suivent l'accident.

- Remboursement des soins par la Sécurité sociale



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00